



## **Index de l'égalité professionnelle femmes – hommes :**

**McCain France obtient un score de 99/100 pour l'année 2024**

Depuis le 1er mars 2019, les entreprises de plus de 1 000 salariés en France doivent publier leur index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet indice, calculé sur 100 points à partir de 5 critères, vise à renforcer l'engagement des entreprises en matière d'égalité en passant d'une obligation de moyens à une obligation de résultats.

Les entreprises dont le score est inférieur à 75 points doivent mettre en place des mesures correctives afin d'atteindre ce seuil minimum.

Nous sommes fiers de constater que le travail engagé depuis plusieurs années, porté par l'implication quotidienne des managers, des ressources humaines et un dialogue social dynamique, permet à McCain France d'atteindre un score de 99/100 pour l'année 2024.

Les résultats pour chaque critère de McCain Alimentaire concernant l'année 2024 sont les suivants :

- L'écart de rémunération : 39/40 points
- L'écart de répartition des augmentations individuelles : 20/20 points
- L'écart de répartition des promotions : 15/15 points
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15/15 points
- Le nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations : 10/10 points

Dans le cadre de notre programme mondial Diversité & Inclusion, l'égalité entre les femmes et les hommes est un axe très important pour McCain. Nous veillons chaque jour à le garantir au sein de l'entreprise et poursuivrons nos actions avec détermination pour renforcer l'équité et continuer à progresser.

Pour en savoir plus connectez-vous sur : [www.mccain.fr](http://www.mccain.fr)